

Image not found or type unknown



Indu a la caf et ars

Par **Doro280876**, le **16/08/2019** à **15:48**

Bjr j ai un indu a la caf pour fraude

Je rembourse 350 eu par mois

La j avais le droit a l'allocation de rentree scolaire pour mes 2 enfants 791 eu et il me la verse pas

Il la garde

Ont il le droit le rembourse déjà 350 eu par mois

Quels sont mes recours

Merci

Par **youris**, le **16/08/2019** à **16:45**

bonjour,

comme vous devez de l'argent à la CAF, malgré que vous remboursiez déjà la CAF? celle-ci se rembourse sur les prestations futures.

De quel montant est votre fraude ?

la CAF vous-a-t-elle assigné au tribunal pour cette fraude ?

vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF.

salutations

Par **Visiteur**, le **17/08/2019** à **00:23**

Bonjour

Concernant le remboursement CAF, la retenue se fait généralement directement sur les

versements des aides financières à venir selon un barème CAF de prélèvements (consultez les plafonds mensuels sur ce lien).

<https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/amp/#bareme>

Si vous étiez convenu d'un échéancier, contactez la caf, la commission de recours amiable ou le médiateur.